

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 septembre 2023

DEL_20230927_05

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Aurélie LE GUNEHEC

Objet :

**Programme National
"Action Cœur de
Ville" - Avenant de
prolongement 2023 /
2026 de la
convention cadre
pluriannuelle de
l'agglomération de
Saint-Nazaire et
élargissement du
périmètre d'action au
secteur de Grand
Large /
Grandchamps à
Trignac**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 septembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

20 septembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LEGUNEHEC
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secteur de Grand Large/Grandchamps à Trignac est identifié comme stratégique à l'échelle de l'agglomération, tant au regard de sa situation géographique, aux portes à la fois de la ville centre et des marais de Brière, que de son positionnement de zone commerciale à rayonnement intercommunal, nécessairement interrogé par les évolutions commerciales d'une part, et par son rôle dans la transition climatique et urbaine d'autre part. Ce secteur a fait l'objet de quelques études déjà, mais l'élargissement du programme Action Cœur de ville aux « entrées de ville » peut constituer une opportunité d'avancer vers une évolution de ce secteur, pour en faire un véritable quartier de Trignac.

Initiée par l'Etat en 2018, le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Afin de donner plus de lisibilité et de moyens à leur projet de redynamisation du centre-ville engagé dès 2014, la ville de Saint-Nazaire et la CARENE ont fait le choix de s'inscrire dans ce programme national. La convention-cadre a fait l'objet de deux avenants qui ont permis de porter près de 44 actions avec le soutien de l'Etat, le groupe Caisse des Dépôts, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat ainsi que le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil départemental de Loire-Atlantique, la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes et de Saint-Nazaire ainsi que de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique.

Ces actions ont notamment permis de stabiliser la population du centre-ville et d'inverser la tendance de la vacance commerciale avec un taux d'environ 9%. Toutefois, de nombreux défis se posent encore au centre-ville, c'est pourquoi, la collectivité souhaite s'intégrer dans le prolongement du programme d'action ACV sur la période 2023 – 2026 proposé par l'Etat autour d'une triple ambition :

- Amplifier, en approfondissant les thématiques fondatrices du programme pour redynamiser les centres-villes : habitat, commerce, patrimoine, services, emplois, ...
- Enrichir, en faisant de la transition écologique le fil conducteur de la période 2023-2026 et en accompagnant les villes ACV à relever également les défis des transitions démographiques et économiques auxquelles elles sont confrontées,
- Elargir le programme en l'étendant au traitement des quartiers de gare et des entrées de ville et d'agglomération : « *Depuis plusieurs décennies, les entrées de ville et d'agglomération ont été marquées par le développement soutenu de zones monofonctionnelles, mal articulées entre elles et avec les centres-villes et accordant une place prépondérante à la voiture. L'absence de vision d'aménagement d'ensemble, la faible optimisation foncière et l'artificialisation des sols ont largement transformé la physionomie des périphéries urbaines et fragilisé les centralités des villes. Le programme Action Cœur de Ville promeut plusieurs modes d'intervention coordonnés permettant d'imaginer de nouveaux modes de production urbaine en ville moyenne, de favoriser de nouveaux partenariats entre institutions publiques et opérateurs privés [...] de nature à favoriser la redynamisation des entrées de ville et du cœur de ville* ». Extrait du guide de programme ACV

Ce dernier point a localement inspiré le fait d'intégrer une réflexion et de premières actions en faveur d'une mutation urbaine du quartier de Grand Large à Trignac. Ainsi, la convention qui vous est proposée, s'inscrit dans cette perspective. Il propose un programme d'actions à mener conjointement sur le centre-ville de Saint-Nazaire et les secteurs de Grand Large/Grandchamps à Trignac sur la période 2023 / 2026, autour des ambitions suivantes.

Pour le centre-ville de Saint-Nazaire :

- La poursuite des actions menées en faveur de la réhabilitation de l'habitat de la Reconstruction et de la construction d'une offre de logements attractive en centre-ville,
- Le déploiement d'un nouveau fil rouge pour animer un centre-ville gourmand récréatif et convivial,
- Le développement de l'accessibilité et des mobilités décarbonées, en lien avec la mise en œuvre de Helyce + et les actions qui seront soumises au travers de la délibération-cadre relative aux mobilités
- La mise en œuvre d'un centre-ville jardin pour accélérer la transition écologique et améliorer le cadre de vie
- La mise en valeur de l'espace public
- Le renforcement du cœur de ville via l'axe culturel et étudiantin
- L'amélioration de l'accueil et de l'offre de services en centre-ville, notamment via la poursuite de l'accroche du centre-ville à sa façade maritime et portuaire.

Pour le secteur de Grand Large à Trignac :

Le programme d'actions a une double finalité, il vise d'une part à construire une stratégie d'intervention sur le long terme pour la mutation de grandes emprises commerciales. D'autre part, l'objectif est de mettre en œuvre rapidement des interventions ponctuelles qui apportent des plus-values en termes d'usage et de fonctionnement et qui contribuent au changement d'image de la zone : actions de renaturation, design actif, occupation temporaire de parkings...

- **L'animation de la zone commerciale**, confiée par Saint-Nazaire agglomération à la SPL SONADEV, **et l'accompagnement de sa transition énergétique** qui permet notamment de construire un lien avec les commerçants de la zone, améliorer les conditions d'exploitation et anticiper les évolutions du secteur commercial et de l'évolution des modes de consommation
- **L'apaisement des axes routiers et le développement des liaisons actives**, concomitamment à l'amélioration de la qualité des espaces publics et au développement du design actif dans le quartier pour changer le regard et les pratiques et accompagner l'évolution des mobilités des personnes et des biens

- **L'incitation à la rationalisation et à la désimperméabilisation du stationnement** pour en limiter l'effet albédo et réduire l'artificialisation des sols
- **Le partage de visions communes sur les évolutions souhaitables pour le quartier de Grand Large.**
Il est partagé l'enjeu de permettre sur ce secteur une mutation progressive vers un quartier aux usages mixtes. Cette évolution passera par la pacification des mobilités, une requalification des espaces publics et une amélioration progressive de la qualité urbaine, architecturale et paysagère des différentes programmations. Pour autant, cette évolution sera complexe et ne se mettra en œuvre que sur le temps long. Il convient donc d'imaginer les différentes étapes par lesquelles ce quartier pourra passer en identifiant notamment les phases intermédiaires et les conditions requises pour que cette transformation s'opère en faveur de la qualité de vie des Trignacais et des habitants de l'agglomération.
- **L'identification des leviers d'action** et modes de faire possible en vue de cette évolution au regard d'une étude approfondie d'expériences menées ailleurs en France
- **La mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement des porteurs de projet et d'une politique foncière** pour porter dès à présent les objectifs d'évolution de la zone vers une mixité programmatique et une plus grande qualité urbaine, architecturale et paysagère
- **L'identification de Petit Savine comme une polarité de quartier de part et d'autre du boulevard de l'Atlantique** dans les documents d'urbanisme

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le projet d'avenant de prolongement 2023 / 2026 de la convention cadre pluriannuelle relative au programme « Action Cœur de Ville », joint en annexe à la présente délibération,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention précitée, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



pour extrait conforme
Le Maire
Audé AUFORT

